

A L'HON. S. N. PARENT

Monsieur,

Vous avez le verbe haut, à l'heure qu'il est, un peu trop haut. De crainte que vous ne creviez d'orgueil, il est important de vous ramener au sentiment de la réalité.

Vous m'en fournissez l'occasion en écrivant dans le "Soleil", que le verdict des contribuables de Québec, aux dernières élections municipales, est une réponse complète aux accusations que j'ai portées contre vous dans les grandes assemblées publiques tenues l'été dernier sur tous les points de la province.

D'abord, le public se demandera avec raison comment un verdict rendu dans les affaires municipales, peut refaire votre blason politique.

Prétendez-vous être élu maire parce que vous avez bien gouverné la province? Vous avez fait publier deux grands discours que vous prétendez avoir prononcés au cours de l'élection municipale.

Y avez-vous dit un seul mot de politique provinciale?

Vous n'y avez même pas fait allusion.

Comment alors le verdict municipal peut-il avoir la signification que vous lui donnez?

Depuis la dernière session, il y a eu une seule élection partielle à la législature, celle de Bromont.

Vous n'avez même pas osé vous y montrer.

Il s'agissait de l'élection d'un ministre.

Nous avions contre nous l'influence des deux gouvernements; vous avez fait faire, au cours de l'élection, des travaux de colonisation sur la neige; vous avez fait commencer un chemin de fer; l'argent a coulé à flots; et malgré tout cela, nous avons pris la majorité libérale de près de six cents voix, et nous l'avons réduite à peu près trois cents voix.

Avant cela, nous vous avions élevé à Saint-Jovite et vous avez eu l'humiliation d'être obligé d'accepter, à l'Islet, notre candidat dans les deux dernières élections.

Voilà des faits politiques.

Vous n'ignorez pas, du reste, monsieur, qu'il y a des gens qui vous ont traité comme maître et qui ne vous trouvent pas bon comme premier ministre.

Le "Chronicle" de cette ville, en est un exemple frappant.

Vous avez donc bien tort de vouloir vous refaire une réputation politique avec votre dossier municipal.

Cependant, puisque vous m'invitez à vous rencontrer sur ce terrain, je suis prêt à vous y suivre.

L'illustré Jean Drouet (qui insulte au conseil de ville tous ceux qui osent vous contredire) vous a "bancé" après l'élection municipale, et cela vous a évidemment tourné la tête.

Si vous le voulez bien, nous allons mettre les choses au point.

Pourquoi avez-vous réussi dans les élections municipales?

Je n'ai pas eu le loisir d'y prendre une part active, étant retenu ailleurs par les quatre élections fédérales que vous avez fait faire en même temps, pour éloigner d'autant de vos adversaires que possible, mais j'ai suivi les événements et j'ai vu un peu ce qui s'est passé.

D'abord, vous n'avez jamais osé et vous n'oseriez jamais affronter le verdict direct du peuple.

Le seul fait de proposer d'amender la charte de la ville pour que le peuple, lui comme ailleurs, élise son maire, vous fait monter le sang à la tête, et vous voulez vous ruer à coups de poing sur les malheureux qui osent seulement proposer de vous mettre en contact direct avec les contribuables.

Vous avez eu ce que le résultat serait et vous avez été soigneusement.

Vous choisissez, comme candidats, des hommes personnellement populaires et qui sont en même temps vos obligés ou vos terrorisés.

Des contribuables qui voteraient contre vous et ils sont légion—ne peuvent pas voter contre tel ou tel échec qui est leur acte personnel, qui est leur créancier, etc., etc., et vous recoulez ainsi indirectement des votes qui vous sont personnellement hostiles.

Vous aviez un candidat dans Montcalm, M. Blouin. Avec votre seul bagage, il était écraqué, vous lui avez substitué M. Picard, dont la popularité personnelle vous a sauvé par la grosse majorité de 14 voix, et que le Dr Verge battra évidemment à la prochaine occasion.

D'un autre côté, pour être candidat contre Son Honneur le maire, il faut bien des choses.

Il faut:

Ni rien vendre à l'hôtel de ville.

Ni rien vendre au gouvernement provincial.

Ni rien vendre au gouvernement fédéral.

N'avoir aucun intérêt direct ou indirect dans l'entreprise du Pont.

Être absolument indépendant de la Cie des tramways électriques.

N'avoir pas d'intérêt dans les Banques où la ville, ou les gouvernements font leurs dépôts.

Ni rien avoir de commun avec l'auditorium.

Vous avez tout dans les mains, vous contrôlez tout, et comme on sait que vous avez toutes les audaces, on a peur de vous déplaire, et malgré

qu'on vous maudisse en silence, on préfère ne pas être candidat, vous seul plutôt que d'encourir votre colère et votre vengeance.

Voilà, M. le maire, des vérités qu'il est temps de vous dire et qui ont empêché une foule de citoyens populaires et influents d'entrer en lice.

Je ne compte pas là-dedans ceux qui avaient peur, s'ils osaient vous combattre, de ne plus voir renouveler leur papier de commerce aux banques.

La lutte se présentait donc dans des conditions inégales.

Malgré tout cela, vous aviez bien peur.

Dès longtemps avant qu'il fût même question d'élection, vous échouiez à faire signer des résolutions.

Une foule de citoyens signaient, les uns par indifférence, les autres, pour se débarrasser d'un importun, et ensuite quand un adversaire venait, ils regrettaient d'avoir agi si vite, mais "ils avaient signé" et ils ne voulaient pas manquer de parole. Du reste plusieurs de ces gens obtiennent ces signatures en disant qu'ils n'étaient liés à rien et ils ont réussi à garder des adhésions grâce à cela.

Mais il y a plus encore.

Quel autre moyen avez-vous pris?

Vous avez défranchisé la moitié de l'électorat!

Il y a onze mille électeurs dans la cité de Québec. Avec vos lois d'exception, vous avez réduit à six mille le nombre des électeurs.

Comment avez-vous accompli ce prodige? Par une législation inique, que vous réussissez, comme premier ministre, à empêcher d'amender, vous refusez l'accès au poll au citoyen qui n'a pas payé ses taxes trois mois d'avance.

Vous direz peut-être que le code municipal contient une clause semblable.

Ce n'est pas vrai.

Dans toutes les municipalités, il faut, je l'admets, avoir payé ses taxes pour voter, mais on a droit de les payer jusqu'au jour de l'élection. Alors la discussion est faite, l'intérêt existe, on paie et on vote.

Ici, il faut payer ses taxes lorsqu'il n'est pas même question d'élection. Les uns, par apathie, d'autres, par oubli, un grand nombre par pauvreté, ne s'acquittent pas à temps.

Les voilà défranchisés.

Pendant ce temps-là, les électeurs ont les rues pour faire payer les taxes, dans certains cas ils paient eux-mêmes et voilà un électeur trié, un jury choisi par celui-là même qui va être jugé.

En cour criminelle, on appelle cela un "packed jury".

Pourquoi, M. Parent, ne laissez-vous pas voter tous les citoyens. Si vous remportez alors la victoire, ce serait un beau succès.

Pourquoi vous faut-il plutôt un verdict falsifié?

Les cinq mille citoyens qui n'ont pas voté le 15 février, ne sont pourtant pas des lâches.

Auriez-vous peur de leurs suffrages?

Dans tous les cas, vous voilà satisfait: la moitié de l'électorat est défranchisé; vous ne devez plus rien craindre.

Voilà cependant des candidats qui surgissent: des libéraux de vieille date comme M. Lane, le Dr Côté et tant d'autres.

Comment les accueillez-vous?

Vous leur jetez la boue à la figure. Parce qu'ils diffèrent d'avec vous en matière municipale—ce qui est bien leur droit, n'est-ce pas—vous les faites traiter par votre "Soleil" d'apostats, de traîtres, d'histoires, afin de jeter un cri politique contre eux lorsqu'il ne s'agit que d'affaires municipales.

Si votre dossier municipal était sans reproche, pourquoi soulever ainsi des préjugés politiques?

Ce n'est pas tout encore.

Des libéraux importants, des citoyens influents et respectés, comme M. P. J. Côté, auraient voulu manifester leur indépendance et réclamer le privilège de penser par eux-mêmes: ils croyaient, dans leur "candeur naïve", que vous n'étiez pas un veau d'or ou d'argent, que les Hindous adorent le front dans la poussière.

Vous leur avez suscité de l'opposition, et vous avez fait intervenir votre secrétaire provincial pour qu'ils se soumettent et se retirent au nom de la discipline de parti—afin de ne pas faire tort aux libéraux.

Oseriez-vous nier cela, M. le maire?

Ecœurés et découragés, ces braves gens se sont dit: faisons encore ce sacrifice suprême pour notre parti, mais ils comprennent et ressentent l'humiliation que vous leur avez imposée, et un jour viendra qui n'est pas loin, où la coupe renversera parce qu'elle sera devenue trop pleine.

C'est trop de tyrannie, voyez-vous, et il faudra que ça finisse.

Resté là, vous deviez être satisfait et terminer la campagne loyalement et franchement.

Non, vous n'auriez pas été vous-même.

Vous aviez encore peur, et vous avez eu recours à un autre grand et honorable moyen. Vous avez empêché les assemblées publiques et étouffé la liberté de discussion.

De votre propre autorité, sans consulter le conseil, vous avez fait faire

au profit au nom de la ville—comme si vous étiez le propriétaire—pour empêcher la discussion de se faire à la salle Jacques-Cartier.

Croyez-moi, M. le maire, un homme qui n'a rien à cacher, n'agit pas ainsi, et un homme qui agit ainsi n'a aucune raison d'être fier de lui-même.

La liberté de réunion prosaïque, vous deviez enfin vous sentir tout à votre aise et ne plus trembler pour votre mairie et les bonus qui s'y rattachent.

Eh bien, non, vous aviez encore peur et il a fallu un dernier effort pour vous sauver.

Toujours, vous vous êtes abrités derrière Sir Wilfrid Laurier comme un commerçant frauduleux qui se réfugie sous la jupe de sa femme.

Vous alliez s'embarquer, à la dernière minute, un télégramme de Sir Wilfrid Laurier a été nécessaire pour vous empêcher.

Et avec tout cela:

Avec l'Influence et la Tyrannie.

De l'auditorium.

Du Pont.

Du gouvernement fédéral.

Du gouvernement provincial.

Du gouvernement municipal.

Des entrepreneurs.

Des fournisseurs.

De certaines banques.

De la terreur organisée.

De l'espoir de faveurs à obtenir.

Après avoir traité de traîtres et d'histoires les meilleurs libéraux.

Après avoir défranchisé la moitié de l'électorat.

Après avoir étouffé la liberté de discussion.

Après avoir obtenu beaucoup de votes qui vous étaient hostiles et le télégramme de Laurier.

Vous êtes arrivé à quoi?

A n'obtenir que soixante pour cent de la partie de l'électorat que vous n'avez pas défranchisé.

A voir deux de vos adversaires élus.

A voir vos bras droits élus par des majorités infimes.

Et quand tout cela est fini, vous vous croyez devenu Alexandre César ou Napoléon.

Vous osez dire à la province: j'ai gagné les élections municipales à Québec, il n'y a plus lieu de discuter le mérite politique du gouvernement provincial.

En vérité, M. Parent, l'orgueil vous tourne la tête.

Je vous demande mille pardons: mais nous allons continuer de discuter vos actes et votre politique.

Je sais que c'est bien audacieux de notre part, mais enfin votre éminentissime majesté vendra bien peut-être nous concéder ce droit si cher à tous les citoyens britanniques: la liberté de réunion, la liberté de discussion, le droit sacré d'critiquer les mauvais gouvernements, les mauvais premiers ministres et leurs mauvaises actions.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre etc., etc.,

LOUIS P. PELLETIER.

ENSUITE...

Ce n'est plus M. Tarte qui intrigue contre M. Monk!

Non, la "Presse" a trouvé autre chose.

Ca devait venir, ne fût-ce que pour servir de préface à la campagne qu'elle reprend à chaque élection, pour soulever le préjugé national en faveur de M. Monk. Donc, la "Presse" a trouvé que les persécuteurs de M. Monk, sont les Anglais torse d'Ontario.

Pourtant, ce sont eux qui l'ont choisi!

Pourtant, ce sont eux qui ont suivi avec docilité et enthousiasme la direction de M. Monk lorsque M. Monk a été malade.

Pourtant, c'est le "Mail" qui regrette le départ de M. Monk, et lui décerne un éloge dont la sincérité ne peut être contestée!

Mais le directeur de la "Presse" a encore le cahuchemar parfois et, quand il rêve, il voit des torse anglais s'acharner à tout le monde.

Ensuite?

Que va-t-on inventer encore?

M. Armand Lavergne a-t-il obtenu la permission de M. le sénateur Sir Farnham Pelletier, le premier gentleman du pays, pour publier dans le "Soleil" la lettre pleine d'injures qu'il adresse au "Chronicle"?

PETITES NOUVELLES

Les compensations entre les banques pour la semaine dernière à Québec, se sont élevées à \$1,243,902. Pendant la semaine correspondante en 1903 elles avaient été de \$1,029,374.

Pendant la dernière semaine écoulée il y a eu 6 faillites dans la province de Québec et 9 dans l'Ontario.

La Compagnie Électrique de St.-Catherine, dont le bureau principal est à St.-Catherine, a été déclarée en faillite.

On emploie davantage le tabac canadien.

En 1903 les manufacturiers canadiens ont acheté pour près de 2 millions de piastres, en moins de tabac, qu'en 1902. On emploie davantage le tabac canadien.

Le département des douanes aux États-Unis a décidé de percevoir un droit de 25 cts par corde, pour toute la pulpe de bois venant du Canada, comme droit de représailles. Jusqu'à ce jour, ce droit n'était perçu que sur la pulpe faite avec du bois coupé sur les terres de la couronne dans la province de Québec.

DECLARATIONS DE SOCIÉTÉ

P. P. Giguère et Cie, plombiers et couvreurs.—Dame Malvina Godbout, de Québec, épouse de Pierre Prosper Giguère, entend faire le commerce sous le nom ci-dessus, et elle nomme P. Prosper Giguère son époux, son gérant.

Dominion Clothing Manufacturing Coy.—David Liebling et David Gosselin.

LES SOLDATS DE L'ARMÉE DES ÉTATS-UNIS

Conservent leur Santé et leur Vie aux Philippines par l'usage des Tablettes de Stuart contre la Dyspepsie

Elles Guérissent la Dyspepsie dans tous les Climats

Un changement de nourriture et l'irrégularité des repas ont pour conséquence une indigestion qui provoque la dyspepsie. Les soldats de l'armée américaine aux Philippines sont souvent exposés à des troubles d'estomac. Leurs misères sont grandes, mais ils trouvent le soulagement et une guérison certaine dans les Tablettes de Stuart contre la dyspepsie. Tous ceux qui souffrent de la dyspepsie ou de l'indigestion trouvent un soulagement et une guérison certaine dans ce grand et puissant remède. L'œuvre des Tablettes de Stuart contre la dyspepsie ne se borne pas à un pays ou à une nation. Leur réputation et leur popularité est universelle et elles guérissent les malades de tous les pays.

Après avoir défranchisé la moitié de l'électorat.

Après avoir étouffé la liberté de discussion.

Après avoir obtenu beaucoup de votes qui vous étaient hostiles et le télégramme de Laurier.

Vous êtes arrivé à quoi?

A n'obtenir que soixante pour cent de la partie de l'électorat que vous n'avez pas défranchisé.

A voir deux de vos adversaires élus.

A voir vos bras droits élus par des majorités infimes.

Et quand tout cela est fini, vous vous croyez devenu Alexandre César ou Napoléon.

Vous osez dire à la province: j'ai gagné les élections municipales à Québec, il n'y a plus lieu de discuter le mérite politique du gouvernement provincial.

En vérité, M. Parent, l'orgueil vous tourne la tête.

Je vous demande mille pardons: mais nous allons continuer de discuter vos actes et votre politique.

Je sais que c'est bien audacieux de notre part, mais enfin votre éminentissime majesté vendra bien peut-être nous concéder ce droit si cher à tous les citoyens britanniques: la liberté de réunion, la liberté de discussion, le droit sacré d'critiquer les mauvais gouvernements, les mauvais premiers ministres et leurs mauvaises actions.

J'ai bien l'honneur d'être,

Votre etc., etc.,

LOUIS P. PELLETIER.

Ce n'est plus M. Tarte qui intrigue contre M. Monk!

Non, la "Presse" a trouvé autre chose.

Ca devait venir, ne fût-ce que pour servir de préface à la campagne qu'elle reprend à chaque élection, pour soulever le préjugé national en faveur de M. Monk. Donc, la "Presse" a trouvé que les persécuteurs de M. Monk, sont les Anglais torse d'Ontario.

Pourtant, ce sont eux qui l'ont choisi!

Pourtant, ce sont eux qui ont suivi avec docilité et enthousiasme la direction de M. Monk lorsque M. Monk a été malade.

Pourtant, c'est le "Mail" qui regrette le départ de M. Monk, et lui décerne un éloge dont la sincérité ne peut être contestée!

Mais le directeur de la "Presse" a encore le cahuchemar parfois et, quand il rêve, il voit des torse anglais s'acharner à tout le monde.

Ensuite?

Que va-t-on inventer encore?

M. Armand Lavergne a-t-il obtenu la permission de M. le sénateur Sir Farnham Pelletier, le premier gentleman du pays, pour publier dans le "Soleil" la lettre pleine d'injures qu'il adresse au "Chronicle"?

Les compensations entre les banques pour la semaine dernière à Québec, se sont élevées à \$1,243,902. Pendant la semaine correspondante en 1903 elles avaient été de \$1,029,374.

Pendant la dernière semaine écoulée il y a eu 6 faillites dans la province de Québec et 9 dans l'Ontario.

La Compagnie Électrique de St.-Catherine, dont le bureau principal est à St.-Catherine, a été déclarée en faillite.

On emploie davantage le tabac canadien.

En 1903 les manufacturiers canadiens ont acheté pour près de 2 millions de piastres, en moins de tabac, qu'en 1902. On emploie davantage le tabac canadien.

Le département des douanes aux États-Unis a décidé de percevoir un droit de 25 cts par corde, pour toute la pulpe de bois venant du Canada, comme droit de représailles. Jusqu'à ce jour, ce droit n'était perçu que sur la pulpe faite avec du bois coupé sur les terres de la couronne dans la province de Québec.

Le département des douanes aux États-Unis a décidé de percevoir un droit de 25 cts par corde, pour toute la pulpe de bois venant du Canada, comme droit de représailles. Jusqu'à ce jour, ce droit n'était perçu que sur la pulpe faite avec du bois coupé sur les terres de la couronne dans la province de Québec.

Le département des douanes aux États-Unis a décidé de percevoir un droit de 25 cts par corde, pour toute la pulpe de bois venant du Canada, comme droit de représailles. Jusqu'à ce jour, ce droit n'était perçu que sur la pulpe faite avec du bois coupé sur les terres de la couronne dans la province de Québec.

Le département des douanes aux États-Unis a décidé de percevoir un droit de 25 cts par corde, pour toute la pulpe de bois venant du Canada, comme droit de représailles. Jusqu'à ce jour, ce droit n'était perçu que sur la pulpe faite avec du bois coupé sur les terres de la couronne dans la province de Québec.

Mort de Mme Fabre
Mère du premier archevêque de Montréal

Vendredi, à Montréal, mourait pieusement à sa résidence de la rue La-guachetière, Mme E. R. Fabre, née Lucie Perreault, mère vénérable du feu Mgr Fabre.

Mme Fabre était la fille de feu Julien Perreault et d'Éphrosine Lamontagne, et elle naquit le 20 juin, 1811.

M. Chs. W. Perreault, député en 1857, Louis Perreault, directeur de l'Impératrice de ce nom, et le Dr Adolphe Perreault, étaient ses frères. En 1826, elle épousa M. E. R. Fabre qui, il y a cinquante ans, fut maire de Montréal. Madame Fabre occupa une place prééminente dans la société montréalaise. Elle fut la mère de Lady Cartier, de M. Hector Fabre, commissaire canadien à Paris, et de Mme L. J. A. Surveur.

Elle fut une des fondatrices de l'Asile de la Providence, rue Ste-Catherine, et elle faisait partie d'une foule d'associations religieuses et de bienfaisance. Elle était cousine de la Mère Gamelin, fondatrice de l'Asile de la Providence. Les petits-fils dont les noms suivent survivent à la dédicte.

MM. Arthur E. Fabre-Surveur, avocat, Arthur Surveur, actuellement à Mous, Paul et Gustave Surveur, ainsi que trois petites-filles.

Les funérailles de la regrettée défunte auront lieu mardi prochain, à neuf heures, à l'église St-Jacques.

Nous prions la famille éplorée de vouloir accepter l'expression de nos plus sincères condoléances.

CONDOLEANCES

A une assemblée régulière des confrères de classe de rhétorique du collège de Lévis de feu Pierre Ouellet, E. E. L., sous la présidence de M. Raymond Bellet, E. E. L., l'ordre du jour suivant a été adopté:

Nous avons appris avec douleur la mort de notre bien-aimé confrère, Pierre Ouellet. En conséquence, il a été résolu et adopté unanimement que nos plus sincères condoléances soient présentées à la famille, et que, copie de la présente résolution soit transmise à la famille et aux journaux.

RAUL DESJARDINS, E. E. L., Secrétaire.

Soyez sur
Vos Gardes
PAS EN CAS DE GUERRE
MAIS EN CAS DE COMPETITION

Sachant que les personnes qui désirent acheter ce qu'il y a de mieux en fait de piano ont toujours leur choix fait d'avance, c'est-à-dire, tiennent à avoir le piano "GERHARD HEINTZMAN", le piano si recommandé par tous les musiciens, etc., il est bon que vous soyez mis sur vos gardes afin de ne pas faire d'erreur en étant porté à acheter tout autre piano qui pourrait avoir certaines ressemblances dans le nom. Le piano "GERHARD HEINTZMAN" n'est offert en vente dans Québec et le district, que par la maison C. W. Lindsay, 204 rue St-Jean, et nous n'employons aucune personne à Montréal, Toronto ou ailleurs, pour nous représenter, soit à la ville, soit à la campagne. M. L. B. Gervais est notre seul représentant.

Pour que nos musiciens aient de ce de présenter à Lady Laurier le piano "GERHARD HEINTZMAN", l'ayant reconnu comme ce qu'il y avait de plus parfait en fait de piano, il nous semble que vous pourriez éviter les ennemis des agents et les conseils de celui-ci en achetant un autre piano. Vous pouvez acheter un autre piano à la place, le disant aussi bon etc.

Le véritable piano "GERHARD HEINTZMAN" était autrefois représenté par la maison Lavigne, de cette ville, et aujourd'hui ne peut être obtenu ailleurs que chez C. W. Lindsay, Ltd. Nos prix et conditions de paiement diffèrent de toute compétition. Nous serons toujours heureux de vous fournir les informations les plus complètes sur ce sujet. Catalogues illustrés, prix, etc., envoyés sur demande.

N'oubliez pas que le "GERHARD HEINTZMAN" Remarque bien le nom afin de ne pas confondre.

VENTE A L'ENCA

Dans l'affaire de
La Succession vacante de
Fou J. B. M. Dion,
Québec, Epicer, DONN
A VIS EST PAR LE PRESENT que
VENDREDI, LE 4 MARS 1904
A 11 HEURES A. M.
Je procéderai à la vente à l'enchère de l'act
de cette succession comme suit :
A—Fonds de commerce d'Epicerie, Vina
et liquéurs.....

B —Meubles de Ménage.....	\$ 834
C —Crédits suivant liste.....	124
D —Rontant (Voitures, etc.).....	832
E —Un emplacement avec magasin et autres bâtisses, situ à coin des rues Ste- Geneviève et Ste-Madeleine, coin et désigné sous la numér. 254 du	210

F—Un autre emplacement avec mal on et autres bâtim s, situés No. 14 Côte Ste-Genève, connu et désigné sous le numéro 3894 du cadastre de la ville de Québec.

La vente se fera pour chaque item séparément. L'inventaire et la liste des crédits sont visibles à mon bureau.

Le magasin sera ouvert, Jeudi, le 3 Mars 1910 pour l'inspection du stock.

Conditions de paiement : COMPTANT.

La vente aura lieu à mon bureau, 44 rue D'Artois, Basse-Ville, Québec.

V. E. PARADIS,
Curateur
Bureau: 44, rue Dalhousie,
Bâtisse de la Cie du Richelieu.
Québec, le 17 Février 1904.—

VENTE A L'ENCA

**Vente à l'Eau de Meubles et Eau
de Ménage endommagés
par le feu et l'eau.**

Mardi, le 1er Mars, à 1 h. 30 p.

**A nos salles d'encans 11 rue St Jacques
et 112 rue St-Pierre.**

Nous avons reçu instruction de transporter nos salles et vendre sous réserve tout le contenu la maison de pension Beaudot, meubles et effets usés, endommagés par le feu et l'eau, notamment un set de table en fer, poêle, etc., etc.

salon, portières, prédatrs, chaises de salle, tab.
carter, sofa-lit, tub et de salle, chaises bergère
fantouils, sideboard, vaisselle, coutellerie, argen-
terie, set de chambre, couchettes en fer, mat-
ras en crin, lits en plume, oreillers, couverture de
lingerie, spring, poêle de cuisine Hapay Thon
Tortue et poêle de passage a bois, glacière et
quantité d'autres effets trop long à énumérer.

Visible Lundi, depuis midi et Mardi matin.
L. J. A. DEMERS & C^{IE}.
27 fév-2 E ca ten

JE donne par le présent avis que je ne serai responsable d'aucune dette contractée en mon sans un ordre signé par moi-même.

JOS. OUELLET, commis de bar,
Clez X. P. Gosselin, marché Chaulpail.

2016-1



AURIEZ-VOUS

**LECCIN D'UN
PIANO**
VOILA UNE OCCASION
SANS PRECEDENTS
TROIS OFFRES SPECIALE

UN PIANO PRATTE,
UN PIANO FISCHER,
UN PIANO NEWCOMB

Vous n'avez peut-être pas l'intention d'acheter un piano à présent, mais si le besoin est là que vous devez acheter plus tard, ne remettez pas à demain. Vous

Le piano PRATTE est un piano d'exhibition, en bois rose, style Louis XVI. Le piano a été payé \$600.00. Il est payé à l'échelle de la vente.

♦ en vue peu d'usage. L'ayant
 ♦ en échange comme partie
 ♦ paiement sur un piano Chickering
 ♦ nous l'offrons pour la somme
 ♦ croyable de \$325.00 comptant
 ♦ payable \$7.00 par mois avec in-
 ♦ têt de 2 1/2 %. C'est pour ré-

Le piano FISCHER de New York est aussi un superbe piano classé parmi les meilleures marques américaines. L'instrument est en tous points comme ne

la manufacture. C'est peut-être le piano qu'un piano Fischer d'occasion vous est offert. Prix: 2500.00. Nous l'offrons pour \$250.00 comptant ou \$275.00.

Le piano NEWCOMBE est certainement un superbe instrument sous tous rapports. C'est un piano qui n'a eu peu d'usage.

La qualité de son est puissante et son apparence est de toute beauté. Son prix régulier est \$400.00. Nous l'offrons pour \$235.00 payable \$6.00 par mois.

nous donnons un magnifique
pis, soit en peluche, soit en soie,
aussi un tabouret.

Lors même que vous ne serez
pas prêt à profiter de cette
bonne, au moins faites-en profit

Nous sollicitons une visite
de vous faire juger des avan-
ges sans pareils qui se trouvent

— CHEZ —

U. W. LINDSAY, L
204 RUE ST-JEAN